

RÉCOMPENSES

Cette politique est établie sous les rubriques suivantes :

1. Comité des récompenses de Rowing Canada Aviron
 2. Mandat du comité
 3. Récompenses
 4. Prix au niveau de club de RCA
 5. Prix au niveau national de RCA
 6. Prix offerts par les régisseurs de fonds détenu par RCA
 7. Prix de succès international de RCA
 8. Prix de service bénévole de RCA
 9. Procédure de mises en candidature
 10. Les demandes de mises en candidatures par d'autres groupes
 11. Prix supplémentaires
 12. Personnel de RCA
- Appendice A Système de points de la politique sur les récompenses
Appendice B Recommandations pour la cérémonie de récompenses
Appendice C Avis pour les mises en candidatures : Prix de RCA
Appendice D Brochure sur les prix

1. Comité des récompenses de Rowing Canada Aviron

1.1 Un comité des récompenses de Rowing Canada Aviron sera composé des membres nommés par le comité exécutif, celui-ci se rapportera au Président de RCA.

2. Le Mandat du comité

2.1 Le comité des récompenses sera responsable de présenter une liste de récipiendaires possible au comité exécutif pour son approbation les candidats choisis seront invités pour les récompenses de RCA avec ceux que le Comité des récompenses a lui-même identifiés des résultats de régates et de sa base de données.

2.2 Le comité des récompenses établira et maintiendra un dossier des candidatures ainsi que les critères et les évaluations par lesquels les récipiendaires ont été choisis pour les mises en candidatures.

2.3 Le comité exécutif établira annuellement un budget pour les coûts de mises en œuvre de la politique des récompenses.

3. Récompenses

3.1 Les catégories suivantes font partie des récompenses de RCA:

- Prix au niveau de club de RCA
- Prix au niveau national de RCA
- Prix offerts par les régisseurs de fonds détenus par RCA
- Prix de succès international de RCA
- Prix de service bénévole de RCA

Une évaluation des récipiendaires possibles de tous les prix est faite annuellement, mais un prix n'est pas toujours présenté chaque année.

4. Prix au niveau de Club de RCA

4.1 Un prix au niveau de club de RCA sera offert pour:

- Rameur de couple masculin junior de l'année (Prix Jack Guest)
- Rameuse de couple féminine junior de l'année (Prix Bobby Pearce)
- Rameur de couple masculin de l'année (Prix Kiran van Rijn)
- Rameuse de couple féminine de l'année
- Équipage de pointe masculin de l'année
- Équipage de pointe féminin de l'année
- Athlète masculin de l'année à l'aviron adapté
- Athlète féminine de l'année à l'aviron adapté
- Entraîneur masculin de l'année
- Entraîneuse féminine de l'année
- Entraîneur de l'année à l'aviron adapté
- Prix de reconnaissance comme entraîneur
- Reconnaissance du champion national

(Note sur les prix ci-mentionnés

Jack Guest du Club d'aviron Don a remporté les avirons de couple en diamant à la régata Henley Royal en 1930 et une médaille d'argent aux Jeux olympiques de 1928 avec son coéquipier Joe Wright Jnr.

Bobby Pearce du Club d'aviron Leander a remporté les avirons de couple en diamant à la régata Henley Royal de 1931 et des médailles d'or aux Jeux olympiques de 1928 et de 1932 pour l'Australie son pays de naissance. Il a déménagé au Canada et est devenu professionnel et n'a jamais été défait comme champion tant dans les rangs amateurs que professionnel.

Kiran van Rijn, un athlète grandement admiré et très aimé, a commencé sa carrière à l'aviron à l'école St. George de Vancouver, il a ramé pour l'Université de la Colombie-Britannique, pour le club nautique Ridley Graduate, l'Université de Toronto, le club d'aviron du lac Burnaby et a représenté le Canada à la Coupe du monde de F.I.S.A. en 2001 au deux de couple. Il est décédé d'une arythmie cardiaque alors qu'il ramait sur le lac Burnaby en 2005, il avait 29 ans.)

Les critères pour ces prix sont indiqués ci-dessous.

Athlète, équipage de pointe et entraîneur de l'année

4.2 Les récipiendaires du rameur de couple masculin junior de l'année et de la rameuse de couple féminine junior de l'année qui ont accumulé la somme globale de points la plus grande pour avoir terminé en première place aux régates suivantes, évaluées comme indiqué:

- Royal Canadian Henley – 50 points
- ACAÉS – 40 points
- le classement le plus élevé d'un athlète ne faisant pas partie de l'équipe nationale aux Championnats nationaux d'aviron de RCA – 50 points

4.3 Les récipiendaires du rameur couple masculin et féminin de l'année et de l'équipage de pointe de l'année, de l'entraîneur masculin et féminin de l'année devront être les athlètes et les entraîneurs qui ont accumulé le plus grand nombre de:

- : première place à :
 - la régata du Royal Canadian Henley, et ;
 - la meilleure arrivée comme athlète d'une équipe non nationale aux Championnats nationaux d'aviron de RCA.

4.4 Lorsque deux ou plusieurs athlètes ou entraîneurs sont égaux pour un prix, des points supplémentaires seront accordés selon la catégorie d'embarcation victorieuse, comme suit :

- skiff et deux de pointe – 50 points
- deux et quatre de couple – 30 points
- quatre de couple et huit de pointe – 0 point

4.5 En calculant les totaux, aucun rameur de couple ne peut inclure des épreuves de pointe et aucun athlète de pointe ne pourra inclure des épreuves de couple à moins, après avoir appliqué le paragraphe 4.4, il y a toujours une égalité auquel cas les résultats d'épreuves de pointe seront aussi pris en considération comme indiqué au paragraphe 4.3.

4.6 Dans le cas où deux ou plusieurs athlètes ou entraîneurs sont égaux après avoir pris en considération les paragraphes 4.4 et 4.5 plus d'un prix peut être accordé.

4.7 Le prix de club pour les équipages de pointe de l'année sera présenté :

- à deux ou plusieurs athlètes masculins qui ont formé ensemble un équipage ou fait partie d'un équipage;
- et
- à deux ou plusieurs athlètes féminines qui ont formé ensemble un équipage ou fait partie d'un équipage.

4.8 Les désignations du récipiendaire de l'entraîneur masculin et féminin de l'année devront prendre en considération les épreuves de couple et de pointe, toutes les deux.

4.9 Le comité des récompenses choisira les récipiendaires pour les prix d'athlète et d'entraîneur à l'aviron adapté des mises en candidatures reçues selon :

- les résultats à n'importe laquelle des épreuves récréatives, d'aviron adapté et de personne physiquement apte à laquelle l'athlète s'est inscrit; et

- l'amélioration pendant l'année. (la mise en candidature indiquera comment l'amélioration a été mesurée).

4.10 Pour les entraîneurs à l'aviron adapté, les points suivants devraient aussi être pris en considération:

- la détermination à la croissance de l'aviron adapté;
- adopter le franc jeu et l'esprit sportif;
- inculquer une bonne éthique et de bons principes moraux;
- démontrer un respect pour les officiels;
- promouvoir le développement des compétences des athlètes, sur l'eau et hors de l'eau;
- participation continue au programme d'apprentissage national des entraîneurs de RCA; et
- le respect envers ses collègues des deux sexes.

4.11 Les gagnants de l'athlète de club, de l'équipage de pointe de club ou de l'entraîneur de club de l'année peuvent être pris en considération à nouveau dans les années qui suivent. Un entraîneur ou un athlète n'est plus admissible à ces prix lorsqu'il est membre ou un entraîneur à temps plein de l'équipe nationale senior A ou des Moins de 23 ans.

4.12 Reconnaissance au Championnat national

Les gagnants aux épreuves qui suivent lors des Championnats nationaux d'aviron seront reconnus au banquet annuel des récompenses:

M23 hommes et femmes, 1x, 2-
M23 hommes poids léger, 1x, 2-
M23 femmes poids léger, 1x
Hommes et femmes senior, 1x, 2-
Hommes senior poids léger, 1x, 2-
Femmes senior poids léger, 1x

Aviron adapté:

Hommes et femmes, JTB 2-
Hommes et femmes, TB 1x
Hommes et femmes, B 1x

Prix de reconnaissance comme entraîneur

4.13 Le prix de reconnaissance comme entraîneur de RCA sera présenté annuellement à la conférence des entraîneurs à l'entraîneur qui a:

- démontré une détermination à long terme à l'excellence comme entraîneur;
- développé des équipages remarquables ou des athlètes à des activités compétitives;
- contribué au développement d'autres entraîneurs et de leurs rameurs;
- joué un rôle de modèle de fonction professionnel et de constructeur pour notre sport;

- contribué constamment au système d'aviron canadien.
-

4.14 L'entraîneur devrait être un qui:

- adopte le franc jeu et l'esprit sportif;
- inculque une bonne éthique et de bons principes moraux;
- démontre le respect pour les officiels;
- est engagé à la croissance du sport;
- promeut le développement des compétences des athlètes sur l'eau et hors de l'eau;
- a été continuellement impliqué au programme d'éducation national des entraîneurs de RCA; et
- a le respect de ses collègues des deux sexes.

4.15 Les mises en candidatures pour ce prix seront reçues par le comité du niveau 4/5 de RCA qui effectuera sa recommandation au comité des récompenses de RCA.

5. Prix au niveau national de RCA

5.1 Les prix au niveau national de RCA sont:

- Prix de l'Officiel
- Prix de témoignage spécial
- Prix corporatif
- Le prix du président

Les critères pour ces prix sont indiqués ci-dessous.

Prix de l' Officiel

5. 2 Le prix de l'Officiel sera présenté à un officiel breveté de RCA. Le comité des officiels de RCA décidera des critères pour le prix et offrira ses recommandations au comité des récompenses. Le comité des officiels peut demander des conseils du comité des récompenses, mais ceci n'est pas exigé. Le comité des récompenses ne pourra pas refuser la recommandation du comité des officiels.

Prix de témoignage spécial

5.3 Celui-ci est présenté en reconnaissance d'actes importants de bravoure, d'esprit sportif et préoccupation pour les autres lesquels font respecter les valeurs traditionnelles de notre sport. On prendra en considération pour ce prix toutes les mises en candidature reçues et tous les actes qui autrement attirent l'attention du comité des récompenses.

Prix corporatif

5.4 Le prix corporatif sera présenté à la corporation ou aux corporations qui ont contribué d'une manière significative au développement de l'aviron canadien. Une contribution de corporation peut avoir été effectuée pendant plusieurs années et peut être pour le développement de l'aviron de haut niveau ou national. Le vice-président du marketing

présentera les mises en candidatures pour le prix corporatif au président du comité des récompenses. Le comité des récompenses ne pourra pas refuser la recommandation du vice-président du marketing..

Le prix du président

5.5 Le prix du président sera présenté à la seule discrétion du président de RCA. Le président peut demander des conseils au comité des récompenses, mais ceci n'est pas exigé.

6. Les prix offerts par les régisseurs de fonds détenus par RCA

Le prix Hanlan-Keller

6.1 Les critères pour ce prix sont établis par les régisseurs du prix qui décideront du récipiendaire. Ce prix a été établi à la mémoire de Thomas Keller, président de F.I.S.A. pendant plusieurs années, par ses amis, particulièrement ceux du club nautique Hanlan de Toronto.

La bourse d'études à la mémoire de Tony Zasada

6.2 Les critères utilisés pour évaluer la pertinence d'un athlète pour la bourse seront en partie ceux utilisés pour l'athlète de l'année, sauf que la performance d'années antécédentes peut être entièrement incluse à sa pleine valeur et d'autres facteurs, incluant la performance scolaire, peuvent être inclus et peuvent avoir précedence sur les considérations athlétiques ou scolaires. Toutes les mises en candidature pour cette bourse seront expédiées telles que requises et demandées par l'autorité pertinente de l'approbation comme le conseil d'administration de la bourse d'études. Ce prix a été établi par la famille et les amis de Tony Zasada du club d'aviron de Regina. Tony terminait cinquième à l'épreuve du deux de pointe barré aux Jeux olympiques de 1984 et est décédé peu de temps après dans un accident d'automobile.

7. Les prix de succès international de RCA

7.1 Les gagnants (athlètes et leur entraîneur) de médailles d'or aux Jeux olympiques et aux Championnats du monde d'aviron senior de F.I.S.A. reçoivent la médaille du Centenaire (prenez note qu'une personne ne peut recevoir qu'une seule médaille du Centenaire). Les gagnants (athlètes et entraîneurs) de médailles d'or, d'argent ou de bronze à ces événements reçoivent le prix de succès international.

7.2 Le prix de succès international de RCA pour les moins de 23 ans est présenté aux athlètes et à leur entraîneur qui remportent des médailles d'or, d'argent ou de bronze à la régata mondiale de F.I.S.A. pour les moins de 23 ans.

7.3 Le prix de succès international de RCA pour les juniors est présenté aux athlètes et à leur entraîneur qui remportent des médailles d'or, d'argent ou de bronze aux Championnats mondiaux d'aviron junior de F.I.S.A.

7.4 Le prix de succès international de RCA pour l'aviron adapté est présenté aux athlètes et à leur entraîneur qui remportent des médailles d'or, d'argent ou de bronze aux épreuves d'aviron adapté aux Championnats du monde d'aviron de F.I.S.A.

7.5 Tout athlète et tout entraîneur d'un athlète qui remportent une médaille internationale lorsqu'il rame pour RCA (contrairement à ramer pour un club ou une province) tel qu'aux Jeux panaméricains et à la régates du Commonwealth, et les gagnants d'épreuves de moins de 23 ans et de senior aux Championnats nationaux d'aviron de RCA, seront reconnus au banquet annuel des récompenses.

8. Le prix de service bénévole de RCA

8.1 Les prix de service bénévole de RCA se composent du :

- prix au bénévole exceptionnel
- reconnaissance au juge/arbitre prenant sa retraite de F.I.S.A.
- Prix de long service
- Médaille du Centenaire
- Prix d'excellence

8.2 RCA octroie des prix en reconnaissance des contributions de services de bénévoles aux membres qui sont inscrits en tant que membres de RCA. RCA peut reconnaître d'autres personnes dans des cas exceptionnels si justifiés. Aucune reconnaissance ne sera offerte pour des services rendus pour lesquels RCA a payé une rémunération de plus de 1,000 \$ au cours d'une année (excluant le remboursement des coûts autorisés).

8.3 Le service bénévole se qualifiant pour le Prix d'excellence ou la médaille du Centenaire est évalué selon le système de points de la politique des récompenses qui est joint à la fin de cette politique et étiqueté appendice A.

Prix de services au bénévole exceptionnel

8.4 Le prix de services au bénévole exceptionnel de RCA est offert en reconnaissance d'un travail particulier ou d'une initiative particulière qui a produit une contribution importante au sport à un niveau national. Les mises en candidature pour ce prix doivent être présentées par les membres du conseil de RCA lesquels ne sont pas admissibles pour le prix en ce qui concerne leur travail comme membre du conseil.

Reconnaissance du juge/arbitre prenant sa retraite de F.I.S.A.

8.5 Ceux qui prennent leur retraite comme juge/arbitre de F.I.S.A., une exigence lorsqu'on atteint 65 ans, reçoivent une lettre d'appréciation encadrée pour la contribution qu'ils ont faite à notre sport au cours de plusieurs années et pour avoir, particulièrement, représenté le Canada aux régates internationales comme un juge/arbitre de F.I.S.A. En le faisant, ils ont soutenu les athlètes et notre sport dans le monde et ont haussé les honneurs et le prestige du Canada et de Rowing Canada Aviron.

Prix de long service

8.6 On devra avoir des prix de long service offerts pour le service à RCA pour :

- 15 années dont au plus 5 de celles-ci comprendront des services comme athlète compétitif au niveau de club; et
- 25 années; et
- 35 années; et
- 45 années; et
- 50 années
- Les personnes et les organisations sont tous deux admissibles à ce prix.

8.7 Ceux qui ont droit aux prix de long service seront mis en candidature par les clubs membres accompagnés des renseignements pertinents. Le comité des récompenses expédiera une lettre à tous les clubs, chaque année, les invitant à offrir lesdits candidats en candidature (se référer à l'appendice C).

8.8 Une personne devra être inscrite avec RCA pour se qualifier pour un prix de long service au moment de la remise du prix. La reconnaissance sera accordée sur un entérinement d'un club membre que la personne est qualifiée pour le prix. Si une portion des services est revendiquée à un autre club membre de RCA, les clubs peuvent, en effectuant l'entérinement, inclure une telle portion des services dans leurs entérinements.

8.9 Le service devra être déterminé suite à la participation comme:

- un membre d'un club membre de RCA
- service en tant qu'administrateur bénévole à tout niveau dans les rangs de RCA
- service en tant qu'entraîneur bénévole à tout niveau dans les rangs de RCA
- service en tant qu'officiel à tout niveau dans les rangs de RCA.

8.10 Aucun prix de long service ne sera accordé pour des services rendus comme athlète de compétition au seul niveau de club. Un prix de long service peut être accordé à un athlète qui a représenté le Canada si la période au niveau compétitif était de 15 ans sans avoir plus de 5 ans de la période étant à un niveau compétitif de club.

8.11 La qualité du service ne sera pas prise en considération; cependant, un simple paiement des frais d'adhésion ou autres frais et/ou la participation aux événements seulement comme spectateur, ne sera pas considéré comme un service s'y qualifiant à moins qu'il n'y ait en plus un service comme bénévole pour au moins deux jours à chacune des années de qualification.

8.12 Le prix de long service sera reconnu comme le « Prix de Long Service de l'Association canadienne d'aviron amateur (ou Rowing Canada Aviron). » Le récipiendaire recevra une épingle distinctive, pour une personne, et un parchemin, pour une organisation.

La médaille du Centenaire

8.13 RCA peut accorder une médaille du Centenaire à une personne qui s'est qualifiée pour un prix de long service ou a été mise en candidature par une personne ou un club inscrit avec

RCA. Pour se qualifier, la personne mise en candidature pour une reconnaissance pour avoir effectué des services quantitatifs et qualitatifs, devra:

- a. être inscrit avec RCA; et
- b. être admissible pour ou avoir reçu un prix de long service; et
- c. avoir complété ou complété en son nom un livret de récompenses de RCA. (Appendice D)

8.14 Des crédits numériques seront assignés comme indiqué à l'appendice A pour chaque article ou événement démontrant un service qualitatif et/ou quantitatif. Les candidats pour la médaille du Centenaire seront pris en considération pour le prix lorsqu'ils ont amassé un total de 5,000 crédits numériques. Le comité des récompenses peut recommander chaque année jusqu'à trois prix parmi ceux qui ont atteint 5,000 points. Si dans une année plus d'une personne a obtenu un total de 5,000 points, les candidats seront classés selon la hiérarchie des points, le plus grand nombre de points occupant le premier rang. Les trois premiers sur la liste peuvent être recommandés pour le prix.

8.15 Le classement sera ajusté annuellement par la suite en incluant des services quantitatifs ou qualitatifs supplémentaires qui sont contribués après la mise en candidature initiale.

8.16 Une personne ne peut recevoir qu'une seule médaille du Centenaire.

8.17 Comme indiqué au paragraphe 7.1, les gagnants de médailles d'or aux Jeux olympiques ou aux Championnats du monde recevront, à moins qu'ils n'aient auparavant reçu une médaille du Centenaire, la médaille.

Prix d'excellence de RCA

8.18 Un récipiendaire d'une médaille du Centenaire de RCA peut, après avoir reçu la médaille, continuer à accroître ses crédits numériques pour des services quantitatifs et/ou qualitatifs. RCA peut accorder un prix d'excellence de RCA si un candidat a acquis un total cumulatif numérique d'au moins 10,000 points.

8.19 Une personne ne peut recevoir qu'un seul prix d'excellence de RCA.

9. Procédure de mise en candidature

9.1 Le comité des récompenses fera annuellement une demande au bureau national de RCA pour un appel de mise en candidature au moyen de lettres aux associations provinciales, aux clubs membres et aux entraîneurs pour les prix à l'aviron adapté, le prix de reconnaissance comme entraîneur, témoignage spécial, prix de long service, les médailles du Centenaire et le prix d'excellence.

Cet appel de mise en candidatures sera aussi publié dans le bulletin électronique et au site Web. Un formulaire suggéré est compris en appendice C.

9.2 Toutes les candidatures reçues au plus tard le 1^{er} octobre de chaque année seront prises

en considération pour un prix dans cette année. Les candidatures reçues après le 1^{er} octobre seront prises en considération dans les années qui suivent.

9.3 La demande de reconnaissance d'une personne pour une médaille du Centenaire ou le prix d'excellence sera effectuée à RCA par quiconque est inscrit à RCA. La demande sera complétée en utilisant le livret de récompenses de RCA (Appendice D) et devra comprendre : le nom de la personne pour laquelle vous êtes en quête d'une reconnaissance, le genre de service pour lequel la reconnaissance est demandée et le nom de l'auteur de la demande. Un prix tel peut être présenté à titre posthume.

9.4 Après avoir reçu une telle demande, elle sera examinée par le comité des récompenses qui s'assurera qu'elle est préparée selon le formulaire approuvé et évaluera les renseignements selon le système de points de la politique des récompenses pour assurer que tous les facteurs pertinents ont été pris en considération. Le comité des récompenses suite à cette révision préparera une recommandation pour les prix pour le comité exécutif chaque année.

9.5 Le comité exécutif prendra en considération et, à moins d'un désaccord, approuvera la recommandation. Dans le cas où un désaccord est présent, le comité exécutif ouvrira une communication avec le comité des récompenses pour discuter du désaccord et, après l'avoir discuté, le comité exécutif peut accepter ou rejeter la recommandation. Si le comité exécutif rejette la recommandation, il le fera par écrit en indiquant les raisons et les critères utilisés pour prendre une telle décision. Un rejet sera en vigueur pour au moins une (1) année. Après un an, le comité des récompenses peut, s'il estime toujours qu'elle est appropriée, représenter sa recommandation originale comme si elle représentait une nouvelle présentation.

9.6 La procédure sera effectuée pour que le prix de reconnaissance puisse être annoncé au plus tard à l'Assemblée générale annuelle de l'année en cours. Pour des récompenses qui ne sont pas présentées par RCA, la même période s'appliquera, à l'exception qu'aucune annonce publique de mises en candidature ne sera effectuée par RCA. Le prix sera présenté au récipiendaire au moment de l'annonce.

9.7 Tous les prix présentés par RCA ou les prix présentés à la suite d'une recommandation ou le soutien de RCA seront publiés.

9.8 Un prix, une fois présenté, ne pourra être retiré à moins que les renseignements offerts par le candidat soient faux.

10. Les demandes de mises en candidatures par d'autres groupes

10.1 RCA reçoit annuellement des demandes de mises en candidatures ou de soutien de mises en candidature d'autres organisations. Ces prix sont offerts annuellement en concurrence avec les autres sports olympiques et, selon notre expérience à ce jour, suggérons que pour être probablement pris en considération pour une mise en candidature réussie, le candidat se doit de s'être surpassé lors de l'année de la mise en candidature (avoir remporté une médaille d'or aux Jeux olympiques ou aux Championnats du monde) et avoir eu des

antécédents éprouvés et superbes. Les candidats pour ces prix devraient avoir accumulé au moins 5,000 points et avoir accumulé au moins 1,000 points dans l'année pour laquelle ils sont pris en considération pour une mise en candidature.

11. Prix supplémentaires

11.1 Le récipiendaire du prix d'excellence de RCA peut continuer à accumuler les crédits numériques pour la quantité et/ou la qualité des services.

11.2 En dépit de toute autre exigence, toute personne qui, en tant qu'athlète ou entraîneur, a remporté une médaille d'or aux Jeux olympiques ou une médaille d'or aux Championnats du monde et à au moins une autre médaille, soit aux Jeux olympiques et/ou aux Championnats du monde, sera mise en candidature par RCA pour le Temple de la renommée des sports du Canada.

11.3 Toute personne qui a accumulé avec des services quantitatifs des crédits numériques totalisant 20,000 points ou plus sera considérée pour un prix supplémentaire comme suit:

- le Temple de la renommée des sports du Canada si les services qualitatifs et quantitatifs étaient tels qu'ils ont eu un impact en grande partie sur la communauté de l'aviron au Canada (c.-à-d., le public canadien ne serait pas conscient ou présenté lors d'événements normaux des résultats du travail de cette personne).
- L'Ordre du Canada, si la qualité et la quantité des services étaient telles qu'ils ont aussi eu un impact à l'extérieur de la communauté de l'aviron au Canada (p.ex., le public canadien aurait été conscient ou présenté lors de la présentation normale d'événements avec les résultats du travail de cette personne; ou la personne a effectué une tâche ou une série de tâches qui ont attiré l'attention internationale, efforts du Canada à l'aviron).

11.4 Lorsqu'on détermine les répercussions du travail d'un candidat possible à l'extérieur de la communauté de l'aviron, même si le non du candidat n'a pas été grandement associé avec le travail, on se devra de tenir compte de:

- n'importe quel ouvrage de référence canadien courant
- des mentions dans des écrits canadiens et à l'étranger sur l'aviron et dans d'autres revues
- prix présenté pour des services envers l'aviron canadien par des organisations canadiennes ou étrangères qui ne se limitent pas seulement à l'aviron.
- organisations étrangères qui ne sont pas restreintes à l'aviron seul.

11.5 Le comité exécutif indiquera au comité des récompenses par écrit s'il débitera ou non les procédures de mise en candidature lorsqu'un tel prix est considéré par RCA. Toute mise en candidature pour un tel prix exigera l'approbation du conseil d'administration avant qu'elle ne soit présentée au Temple de la renommée ou à la Chancellerie des ordres et décorations du Canada.

11.6 Lorsqu'un club membre ou une personne inscrite à RCA demande à RCA de soutenir une mise en candidature pour un prix étant offert au nom d'une autre personne inscrite à

RCA, ou lorsqu'on demande à RCA de fournir des commentaires pour soutenir une mise en candidature d'un membre de RCA, RCA peut soutenir une telle mise en candidature si le candidat était autrement qualifié pour une mise en candidature de RCA pour ce prix. Si le prix est un prix pour lequel RCA ne présenterait pas, selon cette politique, une mise en candidature, RCA peut malgré tout offrir des commentaires sur la mise en candidature en présentant des renseignements sous forme de narratif indiquant la qualité ou la quantité des services rendus à RCA par le candidat.

12. Personnel de RCA

12.1 1 Le personnel professionnel de RCA peut se qualifier pour des prix seulement si les contributions ont été faites comme bénévole (p.ex., athlète, entraîneur, officiel ou administrateur bénévole).

Appendice “A”

Système de points de la politique sur les récompenses

1. Ce système de points est utilisé exclusivement pour identifier les récipiendaires de médailles du Centenaire et du prix d'excellence et pour aucun autre prix.

2. Participation au club

2.1 Les points pouvant être obtenus pour chacune des années contribuées sont:

Membre d'un club	15
Rameur compétitif au niveau d'un club	30
Entraîneur	36
Comité	30
Exécutif	45
Président	55

3. Résultats compétitifs au niveau de club

3.1 Les points obtenus en tant qu'entraîneur ou athlète pour:

Chaque épreuve remportée à une régates de niveau régional, universitaire, de la fête du Canada 10

Chaque épreuve à une régates de championnat provincial ou un niveau équivalent 25

Chaque épreuve à une régates de niveau junior ou des moins De 23 ans du Canadian Henley, de l'ACAÉS, du USSRA Henley, d'une régates de championnat interprovincial de RCA ou d'une régates de championnat national du Canada 40

Chaque épreuve à un niveau senior au Canadian Henley, à des niveaux de Championnat national des É.-U., au Head of Charles, à la régates de Championnat interprovincial de RCA ou à la régates de championnat national du Canada 50

Chaque course de tête de rivière (10 clubs/université seulement) 25

Chaque course de tête de rivière (20 clubs ou plus – autre que le Head of the Charles) 30

Gagnant de la régates Henley Royal 1000

Finaliste	750
-----------	-----

4. Résultats compétitifs au niveau d'équipe nationale ou provinciale

4.1 Points obtenus pour:

Chaque victoire à une épreuve de sélection d'équipe:	40
--	----

Chaque sélection sur une équipe nationale ou provinciale	10
--	----

Chaque équipe nationale ou provinciale pour laquelle vous avez en fait ramé	30
---	----

Chaque médaille remportée aux Jeux olympiques:

Or	5000
----	------

Argent	4500
--------	------

Bronze	4000
--------	------

Chaque médaille remportée au Championnat du monde Senior:

Or	5000
----	------

Argent	3500
--------	------

Bronze	3000
--------	------

Chaque médaille remportée aux Championnats du monde Junior et aux Coupes du monde de F.I.S.A. et à la régате de` Championnat du monde des moins de 23 ans

Or	3000
----	------

Argent	2500
--------	------

Bronze	2000
--------	------

Chaque médaille remportée aux jeux Pan Am:

Or	1000
----	------

Argent	950
--------	-----

Bronze	900
--------	-----

Aux Jeux du Commonwealth et aux Jeux mondiaux universitaires (Universiade):

Or	400
----	-----

Argent	350
--------	-----

Bronze	300
--------	-----

Rotsee Luzern:

Or	1000
----	------

Argent	900
--------	-----

Chaque épreuve aux Jeux du Canada:

Or	50
Argent	45
Bronze	30

5. Qualifications

5.1 Points obtenus en atteignant:

un niveau d'entraîneurs de

I	20
II	40
III	60
IV	80
V	100

un niveau d'officiel de

I	20
II	40
III	60
Licence de F.I.S.A.	100

5.2 Points obtenus en arbitrant à:

Chaque régates régionale	10
Chaque régates de niveau de championnat provincial	15
Chaque régates de niveau national	25
Chaque régates Pan Am/Commonwealth	50
Chaque Jeu olympique/Championnat du monde	100

6. Organisateur de régates

6.1 Points obtenus pour avoir servi à chaque occasion comme:

Président d'un événement de régates au niveau national	100
Président de comité à un événement de régates de niveau national	50
Adjoint sur un comité	
a) si vous avez aussi travaillé à l'extérieur de la période de la régates	25
b) si vous avez seulement travaillé pendant la régates	10
Président d'un événement de régates de niveau de championnat provincial	50
Président de comité	25
Adjoint sur un comité	
a) si vous avez aussi travaillé à l'extérieur de la période de la régates	25
b) si vous avez seulement travaillé pendant la régates	5

Régates régionales:

Président	25
Président de comité	15

Adjoint	
a) si vous avez travaillé à l'extérieur de la période de la régates	10
b) si vous avez seulement travaillé pendant la régates	5
Régates internationales:	
Président	250
Président de comité	100
Adjoint	
a) si vous avez aussi travaillé à l'extérieur de la période de la régates	50
b) si vous avez seulement travaillé pendant la régates	25
7. Administration	
7.1 Points obtenus pour chaque année de services:	
À un niveau national comme:	
Président	500
Officier	250
Président de comité	100
Représentant pour RCA ou membre d'un comité de RCA	25
Représentant de club	10
À un niveau provincial/régional comme:	
Président	150
Officier	100
Président de comité	50
Membre de comité Member	25
Représentant de club	5
À un niveau multisports international:	
Président	5000
Officier	3500
Directeur	3000
Président de sous-comité	2000
Membre de sous-comité	1500
Délégué de RCA	50
Aux niveaux de F.I.S.A.	
Président	4000
Officier	3000
Représentant de continent ou membre du comité exécutif	2000
Président de comité	2000
Membre de comité	1000
Délégué de RCA	50
Aux Jeux Pan Am ou du Commonwealth au niveau de l'aviron	
Président	1000

Officier	700
Président de comité	500
Membre de comité	100
Délégué de RCA	50

8. Prix

8.1 Points obtenus comme récipiendaire de:

Médaille d'Honneur de F.I.S.A.	4000
Prix Air Canada	1000
Finaliste	900
Prix d'une Fédération sportive du Canada	1000
Intronisation à tout autre (limité) Temple de la renommée du sport	750
Mise en candidature par RCA à un prix ci-dessus n'étant pas accepté	100
Prix d'excellence	500
Médaille du Centenaire	250
Prix de longs services (chacun)	100
Tout prix annuel de RCA	100

9. Prix provinciaux ou civiques

9.1 Points obtenus comme récipiendaire pour chaque prix qui se limite aux résidents d'une province ou d'une municipalité:

Prix provincial non affecté par aucun sport précis	500
Prix provincial affecté à un sport (chaque sport peut recevoir le prix)	25
Prix civique non affecté par aucun sport	100
Prix civique affecté à tout sport (p.ex., aviron)	25
Prix de club	5

(note : "non affecté" signifie que l'aviron est en compétition avec les autres disciplines pour le prix et normalement un seul prix est présenté pour tous les sports).

10. Publicité

10.1 Points obtenus pour chaque occasion/année:

Articles écrits, sans rémunération, dans un journal sur l'aviron	5
Année comme correspondant pour le magazine de RCA	10
Comme membre du comité éditorial du magazine de RCA	25
Comme éditeur du magazine de RCA	150
Comme conférencier invité ou conférencier à un colloque	15
Comme organisateur d'une école ou d'un colloque	20

Présidence d'une AGA provinciale	25
Présidence d'une AGA nationale	50

11. Levée de fonds

11.1 Points obtenus pour chaque 1,000 \$ non affecté obtenus personnellement pour:

RCA	50
Une association provinciale d'aviron	20
Un club	10
11.2 Points obtenus pour chaque 1,000 \$ non affecté obtenus comme membre d'un comité de levée de fonds, lesquels n'ont cependant pas été obtenus avec votre interaction personnelle avec un donateur, pour :	
RCA	10
Association provinciale	4
Club	2
12. Considérations spéciales	
Démarrer et aider à réchapper ou rajeunir un club moribond ou une association moribonde	500
Démarrer et établir une nouvelle régata régionale, provinciale ou nationale	500
Entreprendre une tâche principale d'importance nationale avec succès et améliorer sensiblement les résultats (énumérer chaque projet)	500
Faire partie d'un comité, se rapportant directement et aidant une autre personne pour accomplir tout ce que dessus	500
13. Description d'autres bénévoles ou activités professionnelles non traitées ci-dessus	
13.1 Le candidat peut fournir une description narrative d'autres bénévoles ou d'autre travail professionnel pour lesquels aucun point de RCA ne sera accordé, mais lesquels pourraient être pris en considération si RCA considère les candidatures à des niveaux exceptionnels.	
14. Actions spéciales	
14.1 En faisant preuve d'actes de bravoure, de franc jeu et d'intérêt pour les autres qui soutiennent les valeurs traditionnelles du sport.	500

APPENDICE « B » :
RECOMMANDATIONS POUR LA CÉRÉMONIE DES RÉCOMPENSES

1. Cérémonie des récompenses

1.1 Il y aura une cérémonie des récompenses à laquelle tous les prix mentionnés dans cette politique seront présentés sauf le prix de reconnaissance comme entraîneur qui est présenté à la conférence annuelle des entraîneurs. Les médailles gagnées aux Championnats du monde d'aviron de F.I.S.A. et accordées à RCA par F.I.S.A. seront présentées à l'entraîneur de l'équipage qui a remporté la médaille, soit à la cérémonie annuelle des récompenses ou à une autre période considérée comme étant plus appropriée. Ces médailles demeureront la propriété de RCA, mais elles peuvent être conservées par l'entraîneur de son vivant, mais elles seront retournées à CARA lors du décès de l'entraîneur ou à la discrétion de l'entraîneur.

1.2 Le comité des récompenses et le bureau de RCA travailleront ensemble à s'assurer que toutes les récompenses devant être présentées sont disponibles et selon l'usage pour leurs présentations à la cérémonie annuelle des récompenses.

2. Nature des prix

2.1 Prix au niveau de club de RCA

- Le prix au niveau de club de RCA, sauf pour la reconnaissance comme entraîneur, sera constitué d'une plaque avec l'emblème de CARA et le nom du récipiendaire ainsi que le titre du prix. Un chèque de 500 \$ accompagne les prix Jack Guest et Bobby Pearce.
- Le prix de reconnaissance comme entraîneur sera constitué d'un parchemin encadré.

2.2 Prix au niveau national de RCA

- Le prix comme officiel sera constitué d'une plaque avec l'emblème de CARA et le nom du récipiendaire ainsi que le titre du prix.
- Le prix de témoignage spécial sera constitué d'un parchemin encadré indiquant la nature du prix, le nom du récipiendaire ainsi qu'une description de l'acte donnant droit au prix. La description de la nature du prix est comme suit : »Le prix de témoignage spécial de Rowing Canada Aviron est présenté en reconnaissance d'actes importants de bravoure, de franc jeu et d'intérêt pour les autres qui soutiennent les valeurs traditionnelles du sport de l'aviron «.
- Le prix corporatif et le prix du président seront constitués de trophées en verre avec l'emblème de CARA, le nom du récipiendaire et le titre du prix. Le président décidera du texte supplémentaire qui sera inclus pour le prix du président.

2.3 Les prix offerts par les régisseurs de fonds détenus par RCA

Ces prix consistent en un chèque de 500 \$ pour le prix Hanlan-Keller et de 2 000 \$ pour le prix Tony Zasada.

2.4 Les prix de succès international de RCA

Pour ceux qui reçoivent la médaille du Centenaire, voir « Prix de service bénévole de RCA » ci-dessous. Tous les autres gagnants du prix de succès international de RCA reçoivent un

parchemin avec l'emblème de CARA, le titre du prix, le nom du récipiendaire, l'événement dans lequel ils se sont placés dans les trois premières positions et la position à laquelle ils ont fini.

2.5 Le prix de service bénévole de RCA

- Le prix du bénévole exceptionnel sera constitué d'un parchemin
- La reconnaissance du juge/arbitre de F.I.S.A. prenant sa retraite sera constituée d'une lettre d'appréciation encadrée
- Le prix d'excellence sera constitué d'un parchemin.
- La médaille du Centenaire prendra la forme d'une médaille spécialement conçue qui a été approuvée et comprendra le nom, le club et l'année qu'elle est présentée gravée à son envers.
- Le prix de long service sera constitué d'une épinglette avec le logo de RCA et indiquant le nombre d'années de service reconnu pour une personne, un parchemin pour une organisation.

3. Participation à la cérémonie des récompenses

3.1 Les récipiendaires de prix seront invités à participer à la cérémonie des récompenses.

RCA les aidera à défrayer les coûts de participation à la cérémonie des récompenses comme suit:

- Les athlètes ou les entraîneurs qui ont gagné une médaille d'or aux Championnats de F.I.S.A. ou aux Jeux olympiques auront droit aux coûts de transport complets, hébergement pour une nuit et un billet pour le banquet des récompenses
- Les récipiendaires de prix de niveau de club de RCA, de prix de niveau national de RCA, de prix offert par les régisseurs de fonds détenus par RCA, de prix de succès international de RCA, du prix du bénévole exceptionnel, de la reconnaissance du juge/arbitre prenant sa retraite de F.I.S.A., de la médaille du Centenaire et du prix d'excellence recevront l'hébergement pour une nuit et un billet pour le banquet des récompenses
- Les récipiendaires du prix de long service recevront un billet pour le banquet des récompenses
- Tout athlète et tout entraîneur d'un athlète qui gagne une médaille internationale lorsqu'ils rament pour RCA (par opposition à ramer pour un club ou une province) tel que les Jeux panaméricains et la régate du Commonwealth, et les gagnants des épreuves seniors et de moins de 23 ans aux Championnats nationaux d'aviron de RCA, recevront un billet pour le banquet des récompenses.

4. La formule de la cérémonie des récompenses

4.1 La formule de la cérémonie des récompenses sera établie par le comité des récompenses.

4.2 Généralement, la cérémonie des récompenses comprendra un dîner officiel, un ordre établi de la présentation des prix et de points culminants, incluant les discours, les présentations de film ou vidéo comme le comité des récompenses peut de temps à autre recommander.

4.3 Une fois que la formule de la cérémonie des récompenses est établie, le comité des

récompenses donnera des directives au bureau de RCA et au comité organisateur de l'Assemblée générale annuelle.

4.4 Le comité des récompenses mandatera le bureau de RCA à préparer un programme imprimé pour la cérémonie des récompenses sur lequel on indiquera les prix ainsi que les athlètes et les entraîneurs qui seront reconnus au banquet.

4.5 Des anciens officiers de RCA (ou CAAO) peuvent être invités à participer à la présentation des prix.

APPENDICE C
AVIS POUR LES MISES EN CANDIDATURES : PRIX DE RCA

Date

À: Membres de RCA

De: Le comité des récompenses de RCA

Les prix de RCA sont présentés par le comité exécutif selon les recommandations du comité des récompenses. Certains prix sont fondés exclusivement sur les résultats aux régates, d'autres sont choisis parmi les mises en candidature reçues. En conséquence, les associations d'aviron provinciales, les clubs d'aviron, les associations spéciales et les membres de club sont invités à présenter des candidatures pour les prix de RCA suivants:

- L'athlète masculin et féminin de l'année à l'aviron adapté
- L'entraîneur de l'année à l'aviron adapté
- Le prix de reconnaissance comme entraîneur;
- Le prix de témoignage spécial;
- Les prix de service bénévole – Le prix de long service, la médaille du Centenaire et le prix d'excellence.

Les critères pour ces prix sont ci-joints.

Les gagnants de prix sont annoncés au banquet des récompenses lors de l'Assemblée générale annuelle qui aura lieu à _____ le _____, sauf pour le prix de reconnaissance comme entraîneur qui sera annoncé à la conférence annuelle des entraîneurs, _____.

Les candidatures peuvent être expédiées au bureau de RCA par courrier, par fax ou par courriel à l'adresse ci-dessous au plus tard le _____.

Toutes questions peuvent être adressées à _____ au _____.

Merci,

CRITÈRES ET CATÉGORIES DE PRIX DE RCA

PRIX ANNUELS À L'AVIRON ADAPTÉ

Le comité des récompenses choisira les récipiendaires des prix de l'athlète et de l'entraîneur à l'aviron adapté parmi les candidatures reçues selon:

- les résultats à toutes les épreuves récréatives, d'aviron adapté et pour physiquement apte auxquelles l'athlète s'est inscrit; et
- l'amélioration pendant l'année. (la candidature devra souligner, comment l'amélioration a été mesurée)

Pour les entraîneurs à l'aviron adapté, ce qui suit devrait aussi être pris en considération:

- la détermination à la croissance de l'aviron adapté;
- adopter le franc jeu et l'esprit sportif;
- inculquer une bonne éthique et de bons principes moraux;
- démontrer un respect pour les officiels;
- promouvoir le développement des compétences des athlètes, sur l'eau et hors de l'eau;
- participation continue au programme d'apprentissage national des entraîneurs de RCA; et
- le respect de ses collègues des deux sexes.

PRIX DE RECONNAISSANCE COMME ENTRAÎNEUR

Le prix de reconnaissance comme entraîneur de RCA sera présenté annuellement à la conférence annuelle des entraîneurs à l'entraîneur qui a:

- démontré une détermination à long terme à l'excellence comme entraîneur;
- développé des équipages remarquables ou des athlètes à des activités compétitives;
- contribué au développement d'autres entraîneurs et de leurs rameurs;
- joué un rôle de modèle de fonction professionnelle et de constructeur pour notre sport;
- contribué constamment au système d'aviron canadien.

L'entraîneur devrait être un qui:

- adopte le franc jeu et l'esprit sportif;
- inculque une bonne éthique et de bons principes moraux;
- démontre le respect pour les officiels;
- est engagé à la croissance du sport;
- promeut le développement des compétences des athlètes sur l'eau et hors de l'eau;
- a été continuellement impliqué au programme d'éducation nationale des entraîneurs de RCA; et
- a le respect de ses collègues des deux sexes.

Les mises en candidature pour ce prix seront reçues par le comité du niveau 4/5 de RCA qui effectuera sa recommandation au comité des récompenses de RCA.

PRIX DE TÉMOIGNAGE SPÉCIAL

Ce prix est présenté en reconnaissance d'actes de bravoure, d'esprit sportif et d'intérêt pour les autres, lesquels font respecter les valeurs traditionnelles de notre sport.

PRIX DE SERVICE BÉNÉVOLE DE RCA

Pour s'y qualifier, une personne se doit d'être inscrite à RCA au moment de la remise du prix. La reconnaissance sera offerte suite à la confirmation d'un club membre que la personne s'est qualifiée pour le prix. Si une partie du service est revendiquée à un autre club membre de RCA, les clubs peuvent, en effectuant la confirmation, inclure de telle partie de services dans leurs confirmations.

Prix de long service

Les prix de long service sont donnés pour des services à RCA de 15, 25, 35, 45 et 50 ans. Le service sera déterminé selon une participation comme:

- un membre d'un club membre de RCA offrant des services bénévoles pendant au moins deux jours chaque année de qualification;
- un administrateur bénévole à n'importe quel niveau à l'intérieur de RCA;
- un entraîneur bénévole à n'importe quel niveau à l'intérieur de RCA; et
- un officiel à n'importe quel niveau à l'intérieur de RCA.

Aucun prix de long service ne sera accordé pour des services rendus comme athlète compétitif au seul niveau de club. Un prix de long service peut être accordé à un athlète qui a représenté le Canada si la période au niveau compétitif était de 15 ans sans avoir plus de 5 ans de la période étant à un niveau compétitif de club.

Les candidatures recevront une épinglette distinctive de long service.

Médaille du Centenaire et Prix d'excellence

Les mises en candidature peuvent aussi être faites pour ceux dont on croit qui ont mérité la Médaille du Centenaire ou le Prix d'Excellence. Remplir simplement le livret pour long service qui est ci-joint en Appendice D à la politique sur les récompenses qui est disponible au site Web de RCA sous la rubrique Politiques/Services aux membres. Faites-les parvenir à Rowing Canada Aviron et ils seront évalués selon le système de points prescrit à l'Appendice A à la politique sur les récompenses.

APPENDICE D

LIVRET SUR LES RÉCOMPENSES

INTRODUCTION

Ce livret est conçu dans le but d'obtenir les renseignements nécessaires pour identifier ceux qui ont mérité soit la Médaille du Centenaire de Rowing Canada Aviron ou le Prix d'Excellence de Rowing Canada Aviron pour leur contribution au sport de l'aviron au Canada en tant qu'athlètes et en tant que bénévoles. Les renseignements fournis par ceux qui remplissent le questionnaire sont évalués selon le système de points au tableau de l'Appendice A de la politique sur les récompenses de Rowing Canada Aviron qui est disponible au site Web à <http://www.rowingcanada.org/memberservices/awards>.

Ceux qui obtiennent 5 000 points reçoivent le prix de la Médaille du Centenaire et ceux qui obtiennent 10 000 points reçoivent le Prix d'Excellence. Ces prix sont présentés lors du banquet annuel des récompenses à l'Assemblée générale annuelle de Rowing Canada Aviron.

RENSEIGNEMENTS SUR LA PERSONNE-RESSOURCE

Nom complet:

Club local:

Adresse locale:

Numéro de téléphone local:

Numéro de téléphone au bureau:

Courriel:

Numéro d'inscription avec RCA:

Numéro du brevet de juge-arbitre de RCA:

À l'usage du bureau

PARTICIPATION AU CLUB

La première année où l'on s'est joint à un club membre de Rowing Canada Aviron

Énumérer les années d'inactivité avec un club membre de Rowing Canada Aviron après avoir joint le premier club

Nombre d'années:

- où l'on a ramé compétitivement dans toute catégorie au niveau de club
- en tant qu'entraîneur à un niveau de club, d'école ou d'université
- où l'on a servi comme membre de l'exécutif de club
- où l'on a servi sur un comité de club
- où l'on a servi en tant que président de club

Énumérer toutes autres activités de participation à un club et le nombre d'années à celles-ci

RÉSULTATS COMPÉTITIFS OBTENUS EN TANT QU'ATHLÈTE OU ENTRAÎNEUR À UN NIVEAU DE CLUB

S.V.P., identifier ci-dessous les VICTOIRES obtenues au niveau de club. S.V.P., indiquer aussi l'année et l'épreuve ainsi que si celles-ci étaient comme athlète ou entraîneur.

VICTOIRES :

Régates régionales, universitaires ou à la Fête du Canada

Championnats provinciaux, Jeux d'été provinciaux

Royal Canadian Henley, Championnats ACAÉS, Championnats nationaux des É.-U., régates de la tête de la rivière Charles, Championnats interprovinciaux de RCA, Championnats nationaux à l'aviron.

Chaque course de tête de rivière (jusqu'à 10 clubs/universités seulement)

Chaque course de tête de rivière (20 clubs ou plus, autre que celle de la rivière Charles)

Régate Royal Henley (RU)

- victoires
-
- finaliste

Énumérer toute autre victoire en compétition

RÉSULTATS EN COMPÉTITION OBTENUS EN TANT QU'ATHLÈTE OU ENTRAÎNEUR DE L'ÉQUIPE NATIONALE

Identifier chaque année et à quel niveau vous ou vos athlètes:

- avez eu du succès ou ont eu du succès lors d'une procédure de sélection pour une équipe provinciale ou nationale
-
- avez été choisis ou ont été choisis sur une équipe provinciale ou nationale (y compris le soutien d'équipe comme manager, chef du matériel, etc.)
-
- avec en fait ramé ou ont en fait ramé comme membre d'une équipe provinciale ou nationale

Énumérer les médailles remportées aux régates suivantes, en identifiant l'épreuve, l'année et la médaille remportée:

- Jeux olympiques ou paralympiques
-
- Championnats du monde à l'aviron (Juniors, moins de 23 ans, seniors)
-
- Coupes du monde de F.I.S.A.
-
- Championnats du monde universitaires à l'aviron
-
- Jeux panaméricains
-
- Jeux ou régates du Commonwealth ou de l'Empire britannique, universitaires
-
- Régate Rotsee, Luzerne

-
- Jeux d'été du Canada
-

QUALIFICATIONS

Niveau de brevet qui est certifié par l'Association canadienne des entraîneurs.

Niveau de brevet de juge-arbitre qui est certifié (y compris un brevet F.I.S.A., si obtenu)

EXPÉRIENCE EN TANT QUE JUGE-ARBITRE CERTIFIÉ

S.V.P., identifier les régates et l'année à laquelle vous agissiez comme officiel, juge-arbitre breveté (régates auxquelles vous avez arbitré sans un brevet devrait être identifiées dans la prochaine catégorie).

Régates régionales, y compris les championnats régionaux

Championnats provinciaux

Régates nationales (c.-à-d., le Royal Canadian Henley, les Championnats nationaux du Canada, les championnats interprovinciaux, les championnats ACAÉS ou une régate à laquelle participe 20 clubs ou plus de deux ou plusieurs provinces ou autres pays).

Championnats continentaux (Jeux panaméricains, Jeux du Commonwealth ou de l'Empire).

Championnats du monde universitaires à l'aviron, Championnats du monde à l'aviron,
Coupe du monde de F.I.S.A., Jeux olympiques ou paralympiques

EXPÉRIENCE EN TANT D'ORGANISATEUR/ADMINISTRATEUR D'UNE RÉGATE

S.V.P., identifier les régates et les années auxquelles vous avez agi en tant que membre d'un comité organisateur de régates ou où vous avez arbitré sans un brevet. S.V.P., identifier le poste occupé et toute épreuve à laquelle votre participation comme aide était limitée à la journée de l'épreuve.

Régates régionales

Régates provinciales

Régates nationales

Régates continentales

Régates mondiales

ADMINISTRATION

S.V.P., énumérer les postes occupés (président, officier, président de comité) et les années en exercice

- à un niveau national avec Rowing Canada Aviron, un des comités de Rowing Canada Aviron ou en tant que représentant de Rowing Canada Aviron avec une autre organisation
-
-
-
- À un niveau provincial
-
-
-
-
-
- À un niveau international (c.-à-d., F.I.S.A.)

PRIX REÇUS

Énumérer tous les prix à l'aviron reçus pour tout genre d'exercice à l'aviron (p.ex., prix de Rowing Canada Aviron, de l'Association provinciale d'aviron, de club et civique) y compris toute intronisation au Temple de la renommée et toute candidature pour une telle intronisation qui n'a pas été reconnue.

PUBLICITÉ

Énumérer tout article publié, qui vous avez écrit sur l'aviron pour lequel vous n'avez reçu aucune rémunération. Si une liste complète n'est pas disponible, s.v.p., estimer le nombre d'articles et le nombre de magazines dans lesquels ils ont été publiés et les dates approximatives.

Énumérez les années pour lesquelles vous avez agi en tant que correspondant régional ou éditeur pour tout journal national sur l'aviron

Énumérer les occasions pour lesquelles vous avez agi comme conférencier sur le sujet de l'aviron.

Énumérer les séminaires sur des thèmes de l'aviron que vous avez organisés (y compris des écoles sur la technique)

Énumérer les assemblées générales annuelles nationales et provinciales pour lesquelles vous avez été le président.

LEVÉE DE FONDS

S.V.P., indiquer le montant en groupe de 1 000 \$ que vous avez collecté au nom de Rowing Canada Aviron, d'une association provinciale d'aviron ou d'un club.

S.V.P., indiquer le montant en groupe de 1 000 \$ que vous avez collecté au nom de Rowing Canada Aviron, d'une association provinciale d'aviron ou d'un club par un comité de levée de fonds pour lequel vous étiez un membre.

CONSIDÉRATION SPÉCIALE

S.V.P., identifier tout projet remarquable que vous avez entrepris au bénéfice de tout composant de l'aviron canadien, en fournissant suffisamment de renseignements pour permettre une évaluation de l'impact, de l'importance ou de votre contribution spéciale. Voici quelques exemples:

- la création d'un nouveau club d'aviron (ou la résurrection d'un club courant dont la survie était sérieusement en péril);
- la création d'une régates annuelle qui est toujours en existence;
- présenter une régates remarquable à cause d'une grande participation ou d'une visite d'invité de prestige;
- l'introduction d'un nouveau programme au niveau national qui bénéficie tous les membres;
- avoir un rôle avec la présentation d'une régates internationale au Canada;
- produire un manuel ayant trait à des sujets sur l'aviron qui a reçu une attention internationale.

ACTES SPÉCIAUX

Tout acte important de bravoure, d'esprit sportif ou de préoccupation pour les autres qui soutiennent les valeurs traditionnelles du sport. (S.V.P., ne soyez pas modeste! Nous ne le savons pas à moins que vous nous le disiez).

AUTRES RENSEIGNEMENTS

S.V.P., laissez-nous savoir tout autre travail de bénévolat dans lequel vous avez été impliqués.